

DEPARTEMENT  
DU BAS-RHIN

# COMMUNE DE KESKASTEL

ARRONDISSEMENT  
DE SAVERNE

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---oOo---

Nombre de  
Conseillers élus : 15

Séance du 27 avril 2026

Sous la Présidence de M. Pierre BRUCHER, Maire  
Se sont réunis les Conseillers Municipaux

Conseillers

En fonctions : 15

Présents : Mmes ROLAND Severine - KUFFLER Sylvie  
M. DRUAR Nicolas LORIER Frederic - Adjoint  
M.M. GASSER Michel - BACH Maxime – WOLLENSCHNEIDER  
Alain - CASPAR Olivier - DONGUS Cedric  
Mmes BACH Marjorie - SCHNEIDER Aline - HOFFMANN Nathalie  
– TUSCH Mallory – HENNARD Camille

Conseillers

Présents : 15

Représentés :

Absents excuses :

Absents non excusés :

-----

## ORDRE DU JOUR

- 1) COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 : COMMUNE – CENTRE DE LOISIRS - PERISCOLAIRE
- 2) AFFECTATIONS DES RESULTATS : COMMUNE – CENTRE DE LOISIRS - PERISCOLAIRE
- 3) BUDGETS PRIMITIFS 2026
- 4) FETES ET CEREMONIES CATEGORIE DE DEPENSES A IMPUTER
- 5) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le Maire qui souhaite la bienvenue aux membres présents. Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance du 20 mars 2026 et du 16 avril 2026. Aucune observation n'étant faite.

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal désigne Mme ROLAND Severine, en qualité de secrétaire de séance.

### 1) COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

DRUAR Nicolas, 2ème adjoint, présente au conseil municipal les comptes financiers unique 2025 de la Commune, et des budgets annexes du Péricolaire et du Centre de Loisirs.

Après cette présentation, Monsieur le Maire se retire durant les votes.

- Budget principal Commune

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil municipal,

Sous la présidence de M. DRUAR Nicolas, 2<sup>ème</sup> adjoint,

A l'unanimité des voix :

- Adopte le compte financier unique de la Commune au titre de l'exercice 2025,
- Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte financier unique 2025 du budget principal de la commune qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

| Libellé  | Montant           |
|--|-------------------|
| Dépenses de l'exercice                               | 1 258 028,94      |
| Recettes de l'exercice                               | 1 750 798,38      |
| Excédent ou déficit de l'exercice <b>2025</b>        | <b>492 769,44</b> |
| Report excédent ou déficit de l'exercice <b>2024</b> | 412 704,39        |
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2025</b>      | <b>905 473,83</b> |

**Section d'investissement**

| Libellé  | Réalisé            | Reste à réaliser |
|--|--------------------|------------------|
| Dépenses de l'exercice                         | 275 474,43         | 193 000,00       |
| Recettes de l'exercice                         | 256 121,27         | 75 000,00        |
| résultat de l'exercice 2025                    | - <b>19 353,16</b> |                  |
| Report excédent de l'exercice 2024             | 191 823,02         |                  |
| <b>Résultat d'investissement au 31/12/2025</b> | <b>172 469,86</b>  |                  |

- **Budget du Centre de Loisirs**

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil municipal,  
Sous la présidence de M. DRUAR Nicolas, 2<sup>ème</sup> adjoint,

A l'unanimité des voix :

- Adopte le compte financier unique du Centre de Loisirs au titre de l'exercice 2025,
- Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte financier unique 2025 du Centre de Loisirs qui se résume comme suit :

**Section de fonctionnement**

| Libellé  | Montant            |
|--|--------------------|
| Dépenses de l'exercice                               | 242 625,73         |
| Recettes de l'exercice                               | 219 014,60         |
| Excédent ou déficit de l'exercice <b>2025</b>        | - <b>23 611,13</b> |
| Report excédent ou déficit de l'exercice <b>2024</b> | 25 709,79          |
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2025</b>      | <b>2 098,66</b>    |

**Section d'investissement**

| Libellé  | Réalisé           | Reste à réaliser |
|--|-------------------|------------------|
| Dépenses de l'exercice                         | 5 000,00          |                  |
| Recettes de l'exercice                         | 500,00            |                  |
| résultat de l'exercice 2025                    | - <b>4 500,00</b> |                  |
| Report excédent de l'exercice 2024             | 72 598,60         |                  |
| <b>Résultat d'investissement au 31/12/2025</b> | <b>68 098,60</b>  |                  |

- **Budget du Péricolaire**

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil municipal,  
Sous la présidence de M. DRUAR Nicolas, 2<sup>ème</sup> adjoint,

A l'unanimité des voix :

- Adopte le compte financier unique du Péricolaire au titre de l'exercice 2025,
- Donne acte à Monsieur Le Maire de la présentation faite du compte financier unique 2025 du Péricolaire qui se résume comme suit :

| <b>Section de fonctionnement</b>                |                  |
|---|------------------|
| <b>Libellé</b>                                  | <b>Montant</b>   |
| Dépenses de l'exercice                          | 78 101,16        |
| Recettes de l'exercice                          | 78 725,95        |
| <b>Excédent ou déficit de l'exercice 2025</b>   | <b>624,79</b>    |
| Report excédent ou déficit de l'exercice 2024   | 22 682,72        |
| <b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2025</b> | <b>23 307,51</b> |

## **2) AFFECTATIONS DES RESULTATS**

Après avoir entendu et approuvé les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 et constatant les excédents suivants :

CFU de la Commune : excédent de 905 473.83 €

CFU du Centre de Loisirs : excédent de 2098.66 €

CFU du Péricolaire: excédent de 23 307.51 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

\* **Décide** affecter comme suit le résultat cumulé fin 2025 pour la **Commune** d'un montant de 905 473,83 € :

au compte 002 pour financer les charges d'exploitation : 905 473,83 €

\* **Décide** affecter comme suit le résultat cumulé fin 2025 pour le **Centre de loisirs** d'un montant de 2 098,66 € :

au compte 002 pour financer les charges d'exploitation : 2 098,66 €

\* **Décide** affecter comme suit le résultat cumulé fin 2025 pour le **Péricolaire** d'un montant de 23 307,51 € :

au compte 002 pour financer les charges d'exploitation : 23 307,51 €

## **3) BUDGETS PRIMITIFS 2026**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions des budgets primitifs, de la Commune, du Centre de Loisirs, et du Péricolaire pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, adopte les différents budgets primitifs 2026, qui s'équilibrent comme suit :

### **BUDGET COMMUNAL**

|                            |                |                            |                |
|----------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement | 2 358 013,83 € | Recettes de fonctionnement | 2 358 013,83 € |
| Dépenses d'investissement  | 1 651 798,69 € | Recettes d'investissement  | 1 651 798,69 € |
| Total général              | 4 009 812,52 € | Total général              | 4 009 812,52 € |

### **BUDGET CENTRE DE LOISIRS**

|                            |              |                            |              |
|----------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | 277 090,00 € | Recettes de fonctionnement | 277 090,00 € |
| Dépenses d'investissement  | 69 098,60 €  | Recettes d'investissement  | 69 098,60 €  |
| Total général              | 346 188,60 € | Total général              | 346 188,60 € |

### **BUDGET ACCUEIL PERISCOLAIRE**

|                            |              |                            |              |
|----------------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| Dépenses de fonctionnement | 125 450,00 € | Recettes de fonctionnement | 125 450,00 € |
| Total général              | 125 450,00 € | Total général              | 125 450,00 € |

#### **4) FETES ET CEREMONIES CATEGORIE DE DEPENSES A IMPUTER**

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que cadeaux, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors des cérémonies officielle et inaugurations.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, départs en retraite, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les feux d'artifice, les locations de matériel et les frais d'annonce et de publicité, liées aux manifestations.
- Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels.
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, atelier ou manifestations diverses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** l'affectation des dépenses précitées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget.

#### **5) INFORMATIONS DONNEES AU CONSEIL MUNICIPAL**

\* Un feu d'habitation a eu lieu au 10 rue de la Fontaine dans un garage

\* Les horaires du city stade seront modifiées sur le panneau d'affichage pour être conformes à l'arrêté

\* Des informations sur le déroulement de la cérémonie du 8 mai ont été données

Le Maire



La secrétaire de séance

